

8 Société et Culture

Mesure d'interdiction de vente d'eau en sachets/Point-
presse de l'Ong Agos, hier à Libreville

"C'est un abus de droit"

AEE

Libreville/Gabon

Les responsables de cette ONG de défense des droits de l'Homme dénoncent une "décision arbitraire", dans la mesure où elle interdit à certains opérateurs, pourtant détenteurs des autorisations d'exercer, au profit d'un seul qui en a l'exclusivité.

L'ASSOCIATION gabonaise des œuvres sociales (Agos), une organisation spécialisée dans les questions humanitaires, dont la protection des droits humains, a tenu un point-presse hier à l'espace PME d'Awendjé dans le 4e arrondissement de Libreville. But, dénoncer "un abus de droit", dans la mesure d'interdiction de vente d'eau en sachets, à certains opérateurs économiques opérant dans le secteur.

Marie-Claudette Ndagui, présidente de cette Ong a, au cours de cette rencontre avec les médias, jugé illégale cette mesure des services concernés, qui, selon elle, « dans le fond, il y a un abus d'autorité et



Photo : Abel Eyeghe

La présidente de l'Agos, Marie-Claudette Ndagui, entourée des autres membres de l'ONG, face à la presse.

violation des droits de l'Homme.» Elle s'interroge : « comment comprendre que des opérateurs économiques détenteurs de leurs agréments de commerces et de tous les documents dûment signés par les services concernés qui leur permettent d'exercer leur activités, sont interdits brusquement de le faire. Mais par la même occasion, la commercialisation exclusive de l'eau en sachet est réservée à un seul opérateur ? » Avant de souligner : « C'est une supercherie. Il

y a là une concurrence déloyale et c'est une décision arbitraire que nous demandons tout simplement de lever », a insisté Mme Ndagui.

Elle conclut en soulignant que suite à cette mesure, de nombreux opérateurs économiques souffrent actuellement. « Ils n'avaient comme seule source de revenu que cette activité. Ils sont incapables aujourd'hui de se prendre en charge, y compris subvenir aux besoins de leurs familles. Beaucoup, parmi

eux, se retrouvent même en prison aujourd'hui, à cause de cette affaire pour avoir voulu défendre leurs droits. Une fois de plus, nous sommes dans un cas de violation des droits de l'Homme. Nous avons entamé des démarches mais, malheureusement, elles restent vaines à ce jour. Nous ne désespérons pas. Nous nous battons pour que ces opérateurs qui ont reçu quitus d'exercer de l'administration gabonaise, puissent reprendre leurs activités. »

Œuvre de bienfaisance

De la joie à la Lumière chrétienne

JM

Libreville/ Gabon

LA présidente de l'ONG Grâce Land, Élisabeth Ngoua Mbina, a, dernièrement, organisé un arbre de Noël à l'intention des orphelins et des enfant démunis recueillis à l'église Lumière chrétienne. La cérémonie a eu lieu au sein de ladite église à Awendjé, dans le 4e arrondissement de Libreville.

Plus de 150 cadeaux ont ainsi été distribués aux enfants par un père Noël providentiel. Les jeunes bénéficiaires ont également eu l'occasion de se divertir, à travers plusieurs jeux ludiques organisés à leur intention. La présidente de l'ONG, Élisabeth Ngoua Mbina, explique le



Photo : Jean Madouma

La présidente de Grâce Land, Élisabeth Ngoua Mbina, vient de remettre un cadeau à un orphelin.

sens de cette œuvre sociale : « Depuis la création de notre ONG, il y a 13 ans, nous sommes engagés auprès des pouvoirs publics pour soutenir les veuves, les orphelins du VIH/Sida et nous apportons des aides aux personnes les plus démunies, grâce à plusieurs

partenariats que nous avons tissés en Europe, au États-Unis d'Amérique et à travers le monde. Et nous ne pouvons que les remercier. » Notons que l'ONG Grâce Land ou Terre de Grâce (en français), a pour objectifs de soutenir les veuves et les orphelins du VIH/Sida,

à travers l'apport des médicaments pour le VIH/Sida, des compléments alimentaires et nutritionnels, aider les personnes âgées et les plus démunies, soutien scolaire aux orphelins ainsi que l'appui aux personnes en situation de détresse.



Les jeunes bénéficiaires et les responsables de l'ONG à l'issue de leur rencontre.

Chronique littéraire

Les éditeurs gabonais et le domaine public

LISANT récemment un article paru dans le journal en ligne "Bibliobs", sous la signature de Didier Jacob, nous avons appris que, dès le 1er janvier dernier, Antonin Artaud, Zelda Fitzgerald et Georges Bernanos étaient entrés dans le domaine public.

Cette information, pour ceux qui n'en percevaient pas le sens, contient l'idée que les ouvrages de ces écrivains peuvent être désormais réédités par qui veut bien s'en donner la peine. Précisément, le Code de la Propriété intellectuelle français dispose que « l'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire ». Mais une fois celui-ci mort, il faut attendre soixante-dix ans pour que son œuvre entre dans le domaine public, et donc qu'elle appartienne à tout le monde. Oui, à tout le monde.

Il serait bien de noter, à la suite de Didier Jacob, que cette législation est un peu plus complexe que ça. Elle rajoute, en effet, trente ans de droit, pour les héritiers, si l'auteur est mort pour la France, sans compter les années de guerre. Si l'œuvre est posthume, il faut compter vingt-cinq ans de droits.

A ce que nous apprenons par ailleurs, cette législation relative aux droits d'auteur n'est pas universelle. Elle diffère d'un pays à un autre. En Chine par exemple, indique Didier Jacob, la durée de la protection n'est que de cinquante ans.

Mais le principe est là : l'œuvre est devenue un objet collectif d'une certaine manière. Que cette loi soit injuste ou pas, bonne ou pas, préjudiciable ou pas, là n'est pas (ou plus) la question. Il s'agit désormais, pour un éditeur ambitieux, de flairer le bon filon – écrivains au programme, auteurs à succès ou incontournables – en vue de faire de bonnes affaires.

Certes, ils vont encore une fois être nombreux à se lancer à l'assaut de ses auteurs importants et mondialement connus pour essayer d'en tirer le meilleur parti. Qui leur en voudrait ? Les éditeurs demeurent avant tout des hommes et des femmes d'affaires.

Quid des éditeurs gabonais de ce type d'aventure ? Le marché local est peut-être encore trop jeune, bien fragile, sans assises financières consistantes, au regard de l'étroitesse de son lectorat et de l'abandon à leur sort des éditeurs gabonais par les pouvoirs publics. Mais n'est-ce pas là une aubaine, d'une certaine manière, pour un "petit" éditeur ?

Toutes proportions gardées, la question des droits et des ayants-droit évacuée, ne reste que l'investissement éditorial. Certes, on nous parlera de ce qui s'ensuit et des sous que cela appelle : distribution, diffusion, exposition, promotion, vente, etc. A quoi nous répondons, en citant Charles Schwab, que "c'est en encourageant l'individu qu'on révèle et développe ses meilleurs dons". Nous le croyons possible. Et même qu'il serait bien de s'approprier la devise de l'acteur français de cinéma, de théâtre et de télévision Philippe Torreton : « Essayons ! »

RN

